



Pour trouver les études économiques produites par les Services économiques de RBC, consultez le site Web à l'adresse <http://www.rbc.com/economie/index.html>

Le ralentissement de l'économie canadienne prévu pour le T3 ne se matérialisera peut-être pas

En juillet, l'économie du Canada a dépassé les attentes alors que la croissance du PIB, qui a été de 0,2 %, s'est révélée conforme à la tendance. D'après nos prévisions, la fermeture d'une grande installation d'exploitation de sables bitumineux aurait dû freiner le secteur des ressources. Or, Statistique Canada a noté que la société concernée a réussi à déplacer sa production et à limiter l'impact. La fabrication, le transport et la vente en gros ont tous fortement contribué à la croissance durant le mois. Les gains enregistrés dans ces secteurs coïncident avec l'amélioration de la balance commerciale du Canada et les progrès de l'industrie aux États-Unis. Étant donné que le trimestre a commencé mieux que prévu, nous avons relevé nos prévisions de croissance pour le T3. À présent, nous tablons sur un taux annualisé de 2,3 %, plus proche de la cadence moyenne observée au premier semestre. Par contre, comme le PIB du secteur de l'énergie a moins baissé que prévu, le redressement sera moins important ; nous avons donc réduit d'un demi-point de pourcentage nos attentes pour le T4. Dans l'ensemble, le PIB devrait se montrer moins volatil à court terme et croître un peu plus rapidement que la tendance jusqu'en 2019. La Banque du Canada ajustera vraisemblablement ses prévisions de croissance comme nous l'avons fait ; avant la publication du PIB de juillet, elle avait également anticipé un ralentissement au T3.

Des précisions sur l'AEUMC

L'Accord États-Unis-Mexique-Canada, qui doit remplacer l'ALENA, contient peu de surprises. La plus importante concession du Canada est l'élargissement de l'accès au marché des produits laitiers au profit des États-Unis. La plupart des observateurs l'avaient prévu, puisque des quotas semblables ont été consentis dans le cadre de l'AECG et du PTPGP. Par ailleurs, cette disposition était probablement nécessaire pour conclure l'entente, étant donné que le président Trump s'est souvent plaint de la gestion de l'offre. Le Canada a également accepté des règles d'origine plus strictes pour le secteur automobile, notamment une clause prévoyant une hausse des salaires, qui ne semble pas lui poser de problèmes. En contrepartie, les négociateurs canadiens n'ont pas eu à céder sur certains points critiques. En particulier, le mécanisme de résolution des différends défini au chapitre 19 est maintenu avec peu de changements. Ils ont aussi obtenu l'assurance que le Canada serait exempté de tout tarif punitif sur les automobiles de la part des États-Unis (du moins jusqu'à la limite précisée, qui se situe bien au-delà des niveaux de production actuels). Les tarifs appliqués aux termes de l'article 232 sur l'acier et l'aluminium resteront en place pour le moment. Toutefois, les négociateurs chercheraient à régler ce point également.

L'AEUMC apporte un soulagement bienvenu aux entreprises canadiennes en dissipant l'incertitude entourant les échanges commerciaux, mais nous ne relevons pas nos prévisions de croissance pour autant. Nous supposons que l'ALENA serait maintenu jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord et que la menace de tarifs sur les automobiles ne se concrétiserait pas. L'accord a été signé plus tôt que prévu et devrait inciter les entreprises à faire les investissements qu'elles avaient reportés. Malgré cela, nous ne croyons pas que la croissance du PIB s'accéléra beaucoup, car le ralentissement de la consommation et du marché du logement exercera une influence plus forte ; l'expansion se poursuivra donc à un rythme plus modéré cette année et l'an prochain.

La BdC ne devrait pas modifier sa façon de durcir sa politique

Dans les dernières prévisions qu'elle a formulées, la Banque du Canada (BdC) a estimé que les tarifs actuels et l'incertitude suscitée par les échanges commerciaux réduiraient le PIB du Canada de 2/3 % d'ici la fin de 2020. Comme la renégociation de l'ALENA a connu une issue favorable, on peut s'attendre à ce qu'elle revoie cet ajustement à la baisse. Cependant, le gouverneur Poloz a déclaré qu'il ne modifierait pas l'orientation de la politique monétaire avant de voir comment les entreprises réagissent à l'évolution de la situation commerciale (que ce soit de façon positive ou négative). Comme l'Enquête sur les perspectives des entreprises, à paraître prochainement, a été menée en septembre, la BdC pourrait attendre le mois de décembre afin d'établir si l'accord de libre-échange a accru la confiance des entreprises. De plus, une augmentation des investissements pourrait entraîner une hausse de la production actuelle et potentielle. Même dans ce cas, les pressions sur la capacité et l'inflation n'évolueraient guère. En conclusion, la BdC n'a selon nous aucune raison de modifier sa politique de resserrement graduel. Nous prévoyons une nouvelle hausse de taux vers la fin du mois, mais aucune autre intervention avant le début de la prochaine année.